



Déclaration préalable FSU
Comité Social d'Administration Spécial Départemental
25 mars 2025



Madame la Directrice Académique par intérim,

Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

Nous voilà réuni·es pour acter les ouvertures et suppressions de postes dans le département. Rien de nouveau : depuis des années, les gouvernements successifs suppriment des postes dans la Fonction Publique. Alors que l'Académie de Nancy-Metz compte environ 3 500 classes en collège, ce ne sont que 1 000 élèves de moins qui sont attendu·es à la rentrée prochaine. Et pourtant, la saignée reprend de plus belle : la baisse des effectifs n'est qu'un énième prétexte pour la mise en place d'un plan d'austérité.

Sans surprise dans un tel climat national, les documents préparatoires de ce CSA-SD montrent que la rentrée 2025 sera une nouvelle fois difficile dans les établissements de l'académie. Parmi les postes supprimés, deux sont non vacants dont un en technologie. La suppression d'une heure de technologie en classe de Sixième à la rentrée 2023 a été le coup d'envoi d'un véritable « plan social » visant les professeur·es de technologie...

Le maintien des « groupes de besoin » en Sixième et en Cinquième rend davantage urgent la création de postes en mathématiques et en lettres modernes. Les difficultés de recrutement de contractuel·les et l'impossibilité d'effectuer correctement les remplacements longue durée durant l'année 2024-2025 imposent des créations de postes à hauteur des besoins.

Les syndicats du second degré de la FSU redisent leur attachement à la continuité du service public d'éducation, qui ne peut être réalisée qu'avec un vivier de titulaires sur zones de remplacement suffisant. Les lignes directrices de gestion prévoient de ne pas systématiquement remplacer les TZR qui seraient affecté·es sur poste fixe, conduisant à une nouvelle restriction du vivier après les mesures de carte scolaire de l'année passée. Dans le même temps, les annonces sur le site de France Travail sont légion...

La FSU, pour l'anniversaire des vingt ans de loi de 2005, revendique des moyens à la hauteur des ambitions en termes de besoins en enseignant·es spécialisé·es, de place en ESMS, de respect des seuils en ULIS, afin que ces dispositifs puissent répondre qualitativement aux besoins des élèves et des équipes. Seul ce choix permettra de répondre à la commande sociale d'une école réellement plus inclusive. À l'instar de ce qui est écrit dans le rapport de la Cour des comptes, il est urgent de financer à hauteur des besoins la politique de l'école inclusive.

Une politique ambitieuse d'attractivité des métiers de l'Éducation nationale est urgente ! La FSU demande une revalorisation sans contrepartie, une réelle politique

de mise en valeur du métier d'enseignant·e, le maintien d'une protection sociale digne de ce nom des agent·es, le retrait des 10 % de minoration du salaire en cas d'arrêt maladie, des classes à effectifs réduits, la prise en compte et le respect de l'expertise des enseignant·es dans les décisions politiques, le retour à l'essentiel du métier pour lequel les agent·es ont été reçu·es aux différents concours – enseigner – et un climat scolaire apaisé par le biais d'ambitions plus en adéquation avec l'humain et la formation des futur·es citoyen·nes.

La FSU réclame des moyens à la hauteur des ambitions qu'elle revendique. Seul ce choix permettra de répondre à la commande sociale d'une école réellement plus inclusive et de traiter convenablement les difficultés scolaires.